06 SEPTEMBRE 2021

COMMUNE DE SAINT LOUIS-LES-BITCHE
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt et un, le six septembre à vingt heures, les membres du Conseil municipal de St. Louis-lès-Bitche se sont réunis dans la salle de la Mairie, sous la présidence de M. Charles SCHAEFFER, maire, pour débattre de l'ordre du jour suivant :

- Regroupement pédagogique intercommunal – participation aux dépenses d'investissement
- Campagne de stérilisation des chats errants
- Location du bâtiment multiservice
- Cimetière – acquisition de cavurnes pour espace cinéraire et acquisition d'une borne fontaine
- Divers et informations

Membres présents : M. Charles SCHAEFFER, Mme Paulette LUTZ, MM. Bernard SAHLING, Alain NADLER, David SCHOENDORF, Joseph WINKLER, Mme Raymonde HERGOTT, M. Bertrand METZGER, Mme Françoise SENGER, M. Bernard HAUSBERGER, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de 11 membres
Membres absents excusés : NÉANT
Procuration : M. Dominique NIPPERT à M. Bernard SAHLING

Secrétaire de séance : M. Philippe BRUNNER

Approbation du compte rendu de la séance du conseil municipal du 21 juin 2021
L'assemblée approuve le compte rendu de la réunion précédente, qui avait lieu le 21 juin 2021

Point supplémentaire
Le Maire propose l'inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour, à savoir : « Subvention à l'AFAEI de Sarreguemines ». Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, décide d'autoriser l'inscription de ce point à l'ordre du jour.

69. Subvention à l'AFAEI de Sarreguemines
Le Maire rappelle que, tous les ans, une subvention est versée à l'AFAEI (Association Familiale d'Aide aux Enfants Inadaptés) de Sarreguemines, dans le cadre de l'opération « brioches de l'amitié », en remplacement de la vente en porte-à-porte de brioches. Il est proposé de renouveler cette aide pour cette année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par dix voix POUR, aucune voix CONTRE, et aucune ABSTENTION,
décide le versement d'une subvention de 250 € à l'AFAEI de Sarreguemines, dépense à imputer au budget communal, compte 6574

70. Regroupement pédagogique intercommunal – participation aux dépenses d'investissement
Le Maire rappelle que, durant l'année scolaire 2018-2019, la commune de Goetzenbruck a effectué des dépenses d'investissement pour le regroupement pédagogique intercommunal, notamment l'aménagement d'une aire de jeux ainsi que l'achat de tablettes et d'ordinateurs, pour un montant de 22.463,57 € (subventions déduites).
Pour ces investissements, une participation financière, d'un montant de 3.719,13 € a déjà été versée, par délibération du 11 décembre 2019.
Durant cette même année scolaire, il a été nécessaire de changer l'ensemble des volets de l'école maternelle, pour un montant total de 13.709,74 € hors taxes
Pour ces investissements, et considérant que le bâtiment sert aussi de lieu d'enseignement pour les enfants ludoviciens, la municipalité de Goetzenbruck sollicite une participation financière.
Il est rappelé que, pour cette année, l'effectif scolaire est composé au total de 151 enfants, dont 25 enfants de Saint Louis-lès-Bitche, soit 16,56 %. La contribution de notre commune serait donc de 13.709,74 € x 16,56 % = 2.269,83 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par dix voix POUR, aucune voix CONTRE, et aucune ABSTENTION,

- Décide de participer financièrement à ces investissements, au prorata du nombre d'élèves ludoviciens scolarisés à Goetzenbruck, soit actuellement 16,56 %.

- Décide de verser une participation forfaitaire de 2.269,83 € à la commune de Goetzenbruck, dépense à imputer au budget communal 2021, compte 65548
- *Autorise le maire à verser à l'avenir la participation communale aux dépenses d'investissement à chaque future demande de la municipalité de Goetzenbruck. Ces participations seront versées au prorata du nombre d'élèves ludoviciens scolarisés à Goetzenbruck durant l'année des investissements, et après une discussion préalable commune sur la nature et le montant des travaux*

71. Campagne de stérilisation des chats errants

Le Maire explique que, pour faire baisser la prolifération des chats errants dans différents quartiers du village, il faudrait envisager une campagne de stérilisation.
Une rencontre a eu lieu récemment en mairie avec la présidente de l'association bitchoise « bitcherkatz » afin d'évoquer les différentes possibilités de lutte contre cette prolifération. Pour information, la castration d'un mâle par un vétérinaire est facturée 40 €, celle d'une femelle 60 € et celle d'une femelle gestante 80 €.

Une première possibilité serait de verser une enveloppe financière à l'association Bitcherkatz qui organiserait (avec l'aide de bénévoles du village) une campagne de capture puis de stérilisation

La seconde possibilité serait de signer une convention avec un vétérinaire qui fournirait des tickets servant au règlement des frais de stérilisation. Après chaque acte de stérilisation effectué grâce à ce ticket, la facture serait adressée à la commune

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION, décide d'ajourner ce point. Il propose de sensibiliser au préalable, par circulaire communale, les particuliers sur la réglementation en matière de nourrissage des animaux errants.

72. Location du bâtiment multiservice

Le Maire rappelle que le bâtiment multiservice est à nouveau disponible à la location depuis plusieurs mois. Les tentatives pour la réouverture d'un dépôt de pain et petite restauration n'ont pour l'instant pas abouti.
Il y a quelques jours, une candidature a été déposée par M. Zürüye CAMBEL, domicilié à Bitche, qui souhaiterait ouvrir un « Snack Kebab » dans ce local.
Pour l'ouverture de ce nouveau commerce, et afin de dynamiser le commerce dans le village, un loyer mensuel de 150 € hors charges pourrait être proposé. Les charges correspondent à l'électricité, l'eau, l'assainissement, les ordures ménagères. Quelques petits travaux d'aménagement sont à prévoir. Après accord communal, l'intéressé les prendrait à sa charge. Si les démarches administratives et règlementaires aboutissent rapidement, M. CAMBEL envisage une ouverture vers la fin de l'année.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION
- Décide de louer le bâtiment multiservice situé 12, rue Coetlosquet, à M. Zürüye CAMBEL, domicilié à Bitche
- Fixe le montant mensuel du loyer à 150 €, hors charges, recette à imputer au budget communal, compte 752
- Autorise le maire à signer le bail commercial en conséquence

73. Cimetière – acquisition de cavurnes pour espace cinéraire et acquisition d'une borne fontaine

Le Maire explique qu'à l'heure actuelle, les cavurnes de l'espace cinéraire sont toutes occupées. Pour permettre l'agrandissement de cet espace, 2 nouveaux columbariums avaient été acquis en 2019, ainsi que 4 cavurnes.
La solution la plus judicieuse pour l'installation des nouvelles cavurnes serait finalement de les placer à l'avant du mur d'enceinte du cimetière (entre la borne fontaine et l'actuel espace cinéraire). Globalement, 16 cavurnes pourraient être installées sur cet emplacement. Il faudrait donc envisager l'acquisition de 12 nouvelles cavurnes.
Une offre de prix a été déposée par la société Granimond, de Saint Avold (qui avaient déjà fourni les cavurnes précédentes), pour un montant HT de 2.904,00 € (soit 3.484,80 € ttc)
D'autre part, la fontaine actuelle du cimetière nécessiterait d'être changée, au vu de sa vétusté. Afin d'éviter les vidanges annuelles en raison du gel, il faudrait opter pour une borne fontaine incongelable.

Deux offres de prix ont été déposées. Elles sont les suivantes :

Entreprise	Description	Montant HT	Montant TTC
Ets BAYARD / 4, avenue Lionel Terray / CS 70047 / 69881 Meyzieu Cedex	Borne Fontaine n° 3 incongelable à volant – en alu-silicium	2.988,40 €	3.586,08 €
Ets HEINRICH canalisation / 11, route Ecospace / 67120 MOLSHEIM	Borne Fontaine à levier incongelable – en fonte grise	1.891,34 €	2.269,61 €

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, par 10 voix POUR, aucune voix CONTRE et aucune ABSTENTION

- Décide l'agrandissement de l'espace cinéraire au cimetière, avec la pose de 16 nouvelles cavurnes à l'avant du mur d'enceinte, travaux qui seraient réalisés en régie par les agents communaux
- Décide l'acquisition de 12 cavurnes complémentaires auprès de la société Granimond pour un montant de 2.904,00 € HT, soit 3.484,80 € TTC, dépense à imputer au budget communal, compte 21316, programme 126
- Décide l'acquisition d'une nouvelle borne fontaine auprès de la société Heinrich canalisation, à Molsheim, pour un montant de 1.891,34 € HT (2.269,61 € TTC), dépense à imputer au budget communal, compte 21316, programme 126,
- Pour financer cette dépense, autorise, par décision modificative n° 4, de voter un crédit de 6.000,00 € au compte 21316 programme 126 « borne fontaine et cavurnes au cimetière », par déduction de 6.000,00 € du compte 2116 programme 121 «réhabilitation côté gauche du cimetière », qui ne sera pas réalisé cette année.
- Autorise le maire à signer tous documents relatifs à cette décision

<u>74. Divers et informations</u>

- Les élus sont informés que la prochaine journée mondiale du nettoyage de la planète (World Clean'Up Day) se déroulera le 18 septembre 2021. Au niveau communal, comme les années précédentes, une collaboration aura lieu avec la cristallerie pour une opération de nettoyage du village, qui se déroulerait déjà la veille 17 septembre, à 16 h 30. L'opération sera relayée sur le site Internet de la commune, et tous les bénévoles seront les bienvenus. Un casse-croûte sera servi à l'issue de l'opération. Les élus décident la prise en charge financière des frais de ce casse-croûte, dépense à imputer au budget communal, compte 6232.
- Les élus sont informés qu'à plusieurs reprises, des déchets se sont accumulés au lieu-dit « Hofterbrunne » lors de l'utilisation de l'aire de pique-nique. Il est proposé la mise en place d'un panneau d'interdiction de déposer des ordures.

Récapitulatif des délibérations

Délibération 69	Subvention à l'AFAEI de Sarreguemines
Délibération 70	Regroupement pédagogique intercommunal – participation aux dépenses d'investissement
Délibération 71	Campagne de stérilisation des chats errants
Délibération 72	Location du bâtiment multiservice
Délibération 73	Cimetière – acquisition de cavurnes pour espace cinéraire et acquisition d'une borne fontaine
Délibération 74	Divers et informations

SIGNATURES

M. Charles SCHAEFFER

Mme Paulette LUTZ

M. Bernard SAHLING

M. Alain NADLER

M. David SCHOENDORF

M. Joseph WINKLER

M. Dominique NIPPERT (*)

Mme Raymonde HERGOTT

M. Bertrand METZGER

Mme Françoise SENGER

M. Bernard HAUSBERGER

(*) procuration